



2023

AIDE AUX LOISIRS ET AUX VACANCES

**LES DERNIÈRES
ACTUALITÉS**



Cette année une nouveauté,
2 options possibles :

- ⇒ le Chèque vacances **Classic** ou
- ⇒ le Chèque vacances **Connect** !

Vous souhaitez bénéficier d'une aide pour financer vos loisirs, vos vacances,... L'AFM-Téléthon peut vous soutenir dans votre projet. L'association souhaite apporter son soutien aux familles financièrement fragiles dont un ou plusieurs membres est/sont atteint(s) par une maladie neuromusculaire, afin de faciliter leur accès aux loisirs et aux vacances.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AUX LOISIRS ET AUX VACANCES ?

Le bénéficiaire de l'Aide aux Loisirs et aux Vacances doit être atteint d'une maladie neuromusculaire et ne doit pas être imposable sur le revenu.

CHAQUE PERSONNE MALADE AU SEIN D'UNE MÊME FAMILLE PEUT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUX LOISIRS ET AUX VACANCES :

• Pour l'adulte + de 18 ans :

- ➔ La demande sera faite au nom de la personne malade

• Pour les familles ayant un ou plusieurs enfants mineurs malades :

- *(Dans le cas de plusieurs enfants mineurs malades, une aide aux loisirs et aux vacances pourra être demandée pour chacun d'entre eux)*
- ➔ La demande sera faite au nom du représentant légal auquel l'enfant est fiscalement rattaché. Le/les parent(s) ne doit/doivent pas être imposable(s).

• Pour les adultes + de 18 ans, rattachés au foyer fiscal de leurs parents :

- ➔ La demande sera faite au nom de la personne malade
- ➔ L'adulte rattaché au foyer fiscal de ses parents ne doit pas déclarer un revenu imposable supérieur au seuil d'exonération de l'année concernée, soit **16 372 €** pour les revenus 2021 (*joindre une copie de l'avis d'imposition 2022 des parents*) que vos parents ont reçu en 2022.
- On regardera les revenus de l'adulte rattaché et non ceux des parents.

Attention !!

Compte tenu de la fiscalité en vigueur : si vous bénéficiez de crédit d'impôt vous amenant à ne pas payer d'impôt, vous pouvez pour autant, rester imposable sur le revenu, dans ce cas votre demande ne sera pas recevable.



À QUOI SERT LE CHÈQUE VACANCES ?

Le Chèque-vacances vous permet de payer vos dépenses de loisirs et de vacances : Hébergement, restauration, voyages & transport, culture et découverte, loisirs sportifs, ...

NOUS VOUS PROPOSONS LE CHOIX ENTRE 2 VERSIONS DU CHÈQUE VACANCES :

1/ Le Chèque vacances Classic, format papier, c'est quoi ?

Il s'agit de titres de paiement d'une valeur de 10 €. Il est valable 2 ans après l'année d'émission.

2 / Le Chèque vacances Connect, format dématérialisé, c'est quoi ?

Une application mobile de paiement sans contact pour régler sur place, à distance et en ligne, un compte en ligne et un accès à son solde en temps réel, 24/24, ...

Il est utilisable :



Partout

Sur des sites E-commerce ou directement chez les commerçants



Par toute la famille

Possibilité d'installer l'application sur 5 smartphones maximum



Tout le temps, toute l'année

Paiement, accès et gestion du compte 24h/24, 7j/7



Simplement

Règlement au centime près dès 20 € min.

Pour vous aider à faire votre choix, vous êtes invité à visionner cette courte vidéo en scannant le QR Code :



En optant pour le Chèque vacances Connect, vous aidez l'AFM-Téléthon à réduire les frais de gestion liés à l'envoi d'un chéquier format papier et vous contribuez à limiter l'impact environnemental.

POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUX LOISIRS ET AUX VACANCES EN 2023 :

CONCRÈTEMENT, POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUX LOISIRS ET AUX VACANCES EN 2023

➔ **Courant juin** : demande des dossiers d'inscription (une seule demande pour l'année)*

➔ **30 septembre** : date limite de réception des dossiers

➔ **courant novembre/décembre** : envoi en recommandé avec accusé de réception de votre Chéquier Vacances classic.

La réception du chéquier vacances connect est plus rapide. Vous recevez un mail vous informant de la disponibilité.

En raison de la forte progression du nombre de demandeurs, le montant du chéquier vacances est susceptible d'évoluer, il pourrait être inférieur à celui de l'an passé (120 € pour les personnes vivant à domicile et 180 € pour celles vivant en établissement).

* les dossiers d'inscription sont également disponibles auprès du Service Régional ou de la Délégation de votre département.

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter votre dossier,
vous pouvez contacter le service Écoute Orientation Soutien du Pôle accueil familles :

BESOIN D'AIDE ?



Catherine Guillon,
Chargée de projets

 au téléphone :
01 69 13 22 72

 ou par mail :
loisirsvacances@afm-telethon.fr



Association reconnue d'utilité publique
1, rue de l'Internationale - BP 59
91002 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 33 (0)1 69 47 28 28 - Fax : 33 (0)1 60 77 12 16
Siège social : AFM - Institut de Myologie
47-83, boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13
www.afm-telethon.fr